

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°5113 - Jeudi 30 Avril 2026 - Prix : 200 Fc

FIN DE GRÈVE AU CHN :

Un protocole d'accord enfin signé



Photo d'illustration

ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iralédjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m² - 49€/m² / -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

12 Dhul-Qidah 1447
Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Avril 2026

Lever du soleil:

06h 13mn

Coucher du soleil:

17h 57mn

Fadjr : 05h 01mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 12mn

Maghrib : 18h 00mn

Incha: 19h 14mn



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Le processus des SAT est lancé à Ngazidja et à Ndzouani

Jeudi 23 avril dernier à Moroni, une étape décisive dans la mise en œuvre de la vision de développement avec la tenue, de la cérémonie de lancement du processus d'élaboration des Schémas d'Aménagement du Territoire (SAT) de Ngazidja et de Ndzouani après celui de Mwali.

Cette initiative majeure s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Comores Émergent (PCE) à l'horizon 2030, notamment dans son axe stratégique consacré aux « catalyseurs de l'émergence », qui place la planification territoriale au cœur des leviers de transformation économique, sociale et environnementale du pays. À travers le lancement de ces deux Schémas d'Aménagement du Territoire (SAT), le Gouvernement entend doter les îles d'outils stratégiques de référence pour organiser leur développement de manière cohérente, durable et inclusive. Ces documents permettront de répondre

à plusieurs défis majeurs auxquels font face les Comores notamment la pression croissante sur les zones urbaines, les insuffisances en infrastructures et équipements, les vulnérabilités accrues liées aux changements climatiques et la nécessité de mieux structurer les activités économiques sur l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, les SAT visent à articuler de manière équilibrée les trois piliers du développement durable : croissance économique, cohésion sociale et préservation de l'environnement. Le processus d'élaboration des SAT est mis en œuvre dans le cadre du projet Ulanga-Mali, un programme d'appui à la gestion durable des ressources et du territoire, cofinancé par l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne. Placée sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'environnement en charge du Tourisme, et pilotée par le Ministère en charge de l'Aménagement du territoire, l'initiative illustre la convergence des



efforts nationaux et des partenaires internationaux en faveur d'un développement résilient et inclusif. Elle s'inscrit dans la continuité des acquis du SAT de Mwali, élaboré entre 2020 et 2022, dont les bons résultats ont motivé l'extension de la démarche aux autres îles de l'Union.

L'un des éléments clés du processus réside dans son approche participative. Plus de 200 réunions et ateliers sont prévus à travers les deux îles, impliquant l'ensemble

des acteurs : autorités nationales et locales, collectivités, société civile, secteur privé et populations. Cette démarche vise à construire une vision partagée du développement territorial, en intégrant les réalités locales et les attentes des populations, tout en renforçant les capacités des institutions à tous les niveaux. Les SAT s'inscrivent dans une perspective de planification à moyen et long terme, avec un horizon de 20 ans et une mise en œuvre progressive des actions. Ils permet-

tront notamment de définir les zones prioritaires de développement, de planifier les infrastructures structurantes, d'organiser l'utilisation du foncier, de renforcer la résilience face aux risques climatiques et orienter les investissements publics et privés.

La cérémonie de lancement marque ainsi le début d'un processus structurant qui s'étendra sur une période de deux ans, avec une finalisation des documents attendue à l'horizon 2027-2028. Au-delà de la dimension technique, ce projet traduit une volonté politique forte, qui est celle de bâtir un développement harmonieux, équilibré et durable, en cohérence avec les ambitions du Plan Comores Émergent. En engageant cette démarche, notre pays confirme son ambition de maîtriser son développement territorial, de valoriser ses ressources et de renforcer sa résilience face aux défis du XXI^e siècle.

Mmagaza

ENVIRONNEMENT

Mabahoni scelle un pacte pour sauver son littoral

À Mohéli, le quartier de Mabahoni – Fomboni franchit un nouveau cap dans la protection de ses ressources marines. La signature d'un accord de cogestion, le 22 avril 2026, consacre une gouvernance partagée entre autorités et communautés locales, avec en ligne de mire une exploitation durable et responsable du littoral.

Le 22 avril 2026 marque une étape importante pour Mabahoni à Fomboni. Le quartier a signé un accord de cogestion des ressources marines et côtières, une initiative qui s'inscrit dans une volonté affirmée de préserver

durablement le littoral de Mohéli tout en impliquant directement les populations concernées. Portée par le projet ReSea (Paysages marins régénérateurs pour les peuples, le climat et la nature), cette activité bénéficie du financement d'Affaires mondiales Canada. Elle est mise en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en collaboration avec le gouvernorat de Mohéli et le ministère de l'Environnement. La cérémonie, marquée par une forte mobilisation locale, a réuni autorités communales, chefs de quartier, notables, représentants associatifs et pêcheurs. Cette participation tra-

duit une prise de conscience collective face à la dégradation progressive des ressources marines et à l'urgence d'agir de manière concertée.

Au cœur de cet accord se trouve le principe de cogestion, qui instaure un partage des responsabilités entre les autorités et les usagers. Les pêcheurs, en première ligne, sont désormais appelés à jouer un rôle clé dans l'application et le respect des mesures adoptées. Pour Saïd Attoumani Bacari, consultant impliqué dans le processus, cette démarche constitue un tournant dans la gestion des ressources naturelles à Mohéli. « La cogestion dépasse le simple cadre technique. Elle place

la communauté au centre des décisions », explique-t-il. Sur le terrain, les acteurs saluent cette avancée. Un pêcheur de Mabahoni, fort de plus de trois décennies d'expérience, souligne l'évolution du secteur : « Après 32 ans de métier, je constate un réel changement. Cette initiative représente une opportunité pour nous et pour les générations futures. »

L'accord vise à encadrer l'exploitation des ressources marines afin de lutter contre la surexploitation et de protéger des écosystèmes fragiles, notamment les récifs coralliens et les herbiers marins. À plus long terme, il ambitionne de garan-

tir des moyens de subsistance durables pour les communautés dépendantes de la pêche artisanale. Parmi les actions prévues figurent des campagnes de sensibilisation, la mise en place de dispositifs de surveillance communautaire, la promotion de pratiques de pêche responsables ainsi que des formations à destination des pêcheurs. Au-delà de sa portée administrative, l'accord symbolise un engagement collectif fort et ouvre la voie à une nouvelle dynamique, où la préservation du milieu marin devient une responsabilité partagée entre tous les acteurs.

Riwad

L'organisation internationale de la francophonie, (OIF) en collaboration avec le gouvernement comorien à travers le ministre de la jeunesse, ont inauguré ce mardi 28 avril le premier espace numérique du pays installé dans le CLAC d'Ikoni. 60 jeunes et femmes seront formés aux métiers du digital.

C'est une première aux Comores : un centre de lecture et d'animation culturelle

CLAC :

Ouverture du premier espace numérique à Ikoni

ouvre un espace numérique dédié à la jeunesse. L'inauguration a eu lieu ce mardi 28 avril au CLAC d'Ikoni, retenu comme site pilote par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Le programme « formez-vous aux métiers du numérique », est financé par l'OIF, est mis en œuvre par l'association

comorienne des technologies de l'information et de la communication (ACTIC). Le coordinateur national des CLAC Ryadhuidine Idrisse accompagnera le déploiement. Trois parcours gratuits et certifiant sont proposés: marketing numérique, développement web et développement mobile. 60 jeunes comoriens bénéficieront de ces formations pour renforcer leur employabilité par l'emploi ou l'auto-entrepreneuriat. Lors de l'ouverture, le président de l'ACTIC, Hamidou Mhoma, a déclaré : « chaque heure passée ici doit se traduire par une opportunité professionnelle réelle. Ce programme est une réponse directe aux défis de l'employabilité. Dans ce centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) désormais transformé en pôle d'apprentissage numérique ».

Leur objectif est de faire en sorte

que chaque heure passée dans cette salle se traduit par une opportunité réelle, que ce soit par l'emploi ou l'auto-entrepreneuriat. « L'OIF a choisi le CLAC d'Ikoni comme site pilote pour l'initiative D-CLIC dans les CLAC. En tant qu'opérateur de formation sélectionné, l'ACTIC a pour mission de transformer cette ambition en compétences concrètes pour notre jeunesse », a-t-il confirmé. Dans son discours, le représentant de l'OIF pour l'Océan Indien, Train Laurentiu Hristea, a affirmé que « former les jeunes et les femmes de 18 à 35 ans aux métiers du numérique, c'est investir dans l'avenir de la francophonie. Ikoni devient un modèle pour la sous-région. Nous veillerons à l'accès équitable des jeunes et des femmes ». Pour le ministre de la jeunesse « intégrer le numérique dans les centres répond aux défis actuels. La réussite dépend

de l'engagement des apprenants, des formateurs et également l'engagement collectif à croire l'unité.»

Quant à Ali Soulé, maire de Bambao ya Mboini, il s'agit de « la naissance d'une opportunité d'apprentissage, de qualification et d'insertion dans le monde numérique, devenu incontournable dans le développement de nos sociétés ». Il a ajouté que sa mairie réunira prochainement son conseil municipal afin que les conseillers puissent se prononcer et formaliser un partenariat visant à accompagner le CLAC dans ses différents besoins, dans un esprit de responsabilité et de respect envers la jeunesse. Vers la fin de la cérémonie un hommage a été rendu à Wahidat Hassani, engagée depuis 1992 dans la création d'une maison de CLAC aux Comores jusqu'en août 2025.

El-Aniou Fatima



Après plusieurs semaines de bras de fer, un dénouement a été trouvé entre le collectif des soignants contractuels et le ministère de la santé. Il s'agit d'un protocole d'accord décisif, intervenu mardi 28 avril et marquant la reprise immédiate du travail au centre hospitalier national El-Maarouf. Ce compromis, fruit de négociations ardues, vise à garantir la continuité des soins tout en répondant aux revendications sociales des grévistes.

L'atmosphère était à l'apaisement, mardi dernier, au ministère de la santé. Lors du point de presse précédant la signature, l'accent a été mis sur la réintégration sereine des agents suspendus. L'attente est désormais que ces pro-

FIN DE GRÈVE AU CHN :

Un protocole d'accord enfin signé

fessionnels retrouvent leurs postes sans crainte de stigmatisation, mais plutôt comme des citoyens ayant exercé un droit reconnu, celui de faire grève. Maître Idriss Saandi, avocat du collectif, s'est d'ailleurs montré optimiste quant à la suite des événements : « pour l'immédiat, les soignants sont satisfaits car leurs revendications ont été entendues et acceptées. Nous avons exigé un acte matériel pour garantir ces engagements, d'où la signature de ce protocole par le secrétaire général du ministère et le porte-parole du collectif. » Bien que certains points restent à affiner dans un futur proche, l'avocat souligne que les garanties

obtenues permettent une reprise du travail sous de bons auspices.

Devant un parterre de journalistes et de représentants syndicaux, le porte-parole du collectif des soignants contractuels a officialisé la levée du mot d'ordre de grève. C'est avec une émotion visible qu'il a salué l'aboutissement des négociations, tout en faisant preuve d'une grande humilité. Conscient de la complexité de sa mission et de la diversité des attentes au sein du collectif, Zainoudine Ahamada, a tenu à présenter ses excuses en cas d'éventuels malentendus survenus durant le mouvement, tout en exprimant sa gratitude envers ses collègues et les

autorités. Le secrétaire général du ministère, Soudjay Mohamed, a rappelé quant à lui, l'importance stratégique de ce personnel soignant. Ancien infirmier lui-même, il a affirmé comprendre les préoccupations de ses confrères tout en soulignant que l'État compte massivement sur cette expertise nationale pour assurer le fonctionnement du futur CHU El-Maarouf. « Je me réjouis de ce protocole d'accord qui permet de restaurer le potentiel humain de l'établissement, assurant le retour aux postes des équipes soignantes indispensables au bon fonctionnement des services de santé », a-t-il déclaré.

C'est au ministre Ahamadi Sidi Nahouda qu'est revenu le mot de la fin. En scellant cet accord d'un engagement solennel, il a tenu à rassurer les soignants : « Je vous ai entendus, et je vous remercie pour votre confiance. Je m'engage personnellement à ce que les termes de ce protocole soient strictement respectés. » Avec cette signature, l'hôpital pourra retrouver sa pleine capacité opérationnelle des ressources humaines, garantissant ainsi la continuité des soins et la pleine mobilisation du personnel soignant au service des patients. Au grand soulagement des patients.

Hamdi Abdillahi Rahilie

SOCIÉTÉ :

19 agents de la BPC réclament leurs droits

Dix-neuf agents de la Banque Postale des Comores (BPC) ont été remis à la disposition de l'État sans aucune clarification sur leur avenir. Ces pères et mères de famille sont aujourd'hui sans salaire depuis quatre mois, une situation particulièrement inquiétante à l'approche des examens de fin d'année pour leurs enfants. Forts de plus de 20 ans d'expérience, ces agents demandent simplement leur réintégration ou le respect de leurs droits.

Le renvoi d'agents de sociétés d'État semble devenir une pratique courante dans le pays. Après le cas de l'aéroport, c'est aujourd'hui le tour de la Banque Postale des Comores, anciennement appelée SNPSF de licencier 19 de ses agents. Tout a commencé avec l'arrêté ministériel du 19 février 2024, qui a réparti les biens, droits et obligations de la SNPSF entre la Banque Postale des Comores et la Poste des Comores. À l'issue de cette scission, ces agents figuraient parmi le personnel de la BPC. « Après la division de la

SNPSF en deux institutions la Banque Postale des Comores et la Poste des Comores, 19 agents ont été affectés à une agence supplémentaire de la Poste, sans que leurs noms ne soient explicitement mentionnés. Pourtant, nous faisons partie des agents de la Banque Postale. Nous avons commencé à travailler en tant qu'agents de la Banque. Mais au moment du paiement des salaires, nous n'avons rien perçu. En demandant des explications à la direction, on nous a répondu que nous ne faisons pas partie des agents de la Banque. C'est ainsi que nous avons compris que nous étions les 19 agents concernés. Nous avons été affectés sans aucune notification officielle », explique un membre du collectif.

Elle poursuit, « lorsque les agents de la Poste ont été payés, nous avons finalement reçu nos salaires, ce qui nous a étonnés. Nous sommes alors allés voir le directeur général de la Poste, Mohamed Abdallah Boina, qui était auparavant chef du personnel. Nous lui avons demandé des explications pour comprendre comment nous

avons été transférés à la Poste alors que nous étions agents de la Banque, et quel serait notre avenir. Il nous a répondu que nous faisons désormais partie du personnel de la Poste, tout en nous rassurant que, compte tenu de notre expérience, nous ne pouvions pas être licenciés ».

Cependant, en août 2025, les agents ont reçu un préavis leur annonçant qu'à partir de fin décembre, ils ne feraient plus partie du personnel de la Poste des Comores et qu'ils devaient retourner à la Banque. « Nous n'avons travaillé qu'un an. Lorsque nous avons demandé des explications au directeur, il nous a répondu qu'il ne pouvait pas nous garder, car la subvention allouée ne couvrait qu'une année », précise-t-elle. Face à cette situation, les agents ont saisi l'inspection du travail, qui leur a recommandé d'adresser un courrier à la direction. Ils ont ainsi envoyé des correspondances aux autorités compétentes : le ministre, le secrétaire général du gouvernement, la Banque centrale. Finalement, la directrice générale de la Banque



Photo d'illustration

Hayati Hamadi Soulé leur a accordé une audience. « Ce rendez-vous a été amer. En présence de son avocat, la directrice nous a traités avec mépris. Par respect, nous n'avons pas réagi », ajoute-t-elle.

Aujourd'hui, ces agents sont dans une situation d'incertitude totale. « Cela fait quatre mois que nous ne savons pas où nous en sommes. Nous sommes sans salaire, avec des familles à nourrir. Ce qui est le plus choquant, c'est l'attitude du directeur de la Poste, qui était autrefois notre chef du personnel.

Aujourd'hui, il nous considère comme de simples agents contractuels, alors que nous avons la même carrière et que nous avons défendu nos droits ensemble à l'époque de la SNPSF. Il a même osé nous dire que c'était un sacrifice. Nous demandons simplement à être réintégrés ou à obtenir nos droits », conclut un autre membre du collectif. Le collectif interpelle l'Etat sur leur cas et demande leur intégration et le respect de leurs droits légitimes.

Nassuf Ben Amad

PRÉPARATIFS DU HADJ 2026 :

Une mission comorienne déjà à pied d'œuvre en terre sainte

À quelques semaines du Hadj, les autorités comoriennes intensifient les préparatifs afin d'assurer un encadrement optimal des pèle-

rins. Une mission est déjà déployée en Arabie Saoudite pour anticiper les aspects logistiques, sanitaires et organisationnels.

L'objectif est de garantir aux fidèles un séjour sécurisé, fluide et conforme aux exigences du 5ème pilier de l'Islam.

À moins de deux semaines du départ des premiers pèlerins comoriens, les préparatifs entrent dans leur phase finale. Une équipe de l'Agence nationale du Hadj et de la Oumra (ANHO) est actuellement mobilisée en Arabie Saoudite pour finaliser les dispositifs d'accueil. « Cette mission nous permet d'anticiper toutes les contraintes liées à l'organisation », confie une source au sein de l'Agence. Sur le terrain, Dr Said Moumin Sadiq, chef de la mission médicale, et l'ingénieur Abdallah Mohamed Ahmed enchaînent les

visites de contrôle. « Notre priorité reste la santé et la sécurité des pèlerins », souligne le médecin. La clinique dédiée aux ressortissants comoriens est déjà prête à fonctionner, avec les équipements nécessaires pour assurer une prise en charge rapide. « Toutes les dispositions sont en place », rassure-t-il.

Parallèlement, l'équipe supervise les aspects logistiques essentiels du séjour. De l'approvisionnement en eau de Zamzam à la conformité des infrastructures d'hébergement, chaque détail est passé au crible. « Les hôtels répondent aux normes exigées », affirme l'ingénieur Abdallah Mohamed Ahmed, précisant que leur localisation et les services proposés ont été soigneusement vérifiés. La coordination avec

les autorités saoudiennes constitue un autre pilier du dispositif. « Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires locaux », explique une source impliquée dans l'organisation. Transport, restauration et encadrement des pèlerins font l'objet d'un suivi rigoureux dans le cadre d'un plan global.

Cette démarche anticipative est portée par le Bureau des affaires des pèlerins. Pour son directeur, Mohamed Elfatih Fadoul Djamalyayl, « l'anticipation est un facteur clé de réussite ». À travers cette mobilisation, les autorités comoriennes entendent offrir aux fidèles un Hadj « sûr, bien organisé et exemplaire ».

Ibnou M. Abdou



COMMUNIQUÉ



Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves - 28 avril 2026

Le Comité de politique monétaire et de gestion des réserves (CPM) s'est réuni le 28 avril 2026 à Moroni, sous la présidence de Dr Younoussa IMANI, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores (BCC). A cette occasion, le CPM a examiné l'évolution récente de la conjoncture économique internationale et nationale, ainsi que les perspectives macroéconomiques à court terme.

Le CPM a relevé que l'économie mondiale a été résiliente avec un taux de croissance de 3,3% en 2025, soutenue par des politiques macroéconomiques expansionnistes et l'atténuation des tensions commerciales. De son côté, l'inflation mondiale poursuivrait sa tendance baissière, tout en restant à des niveaux relativement élevés dans certaines économies.

Le CPM a également pris note des évolutions au niveau national qui mentionne une activité économique résiliente en 2025 avec un taux de croissance de 3,8% après 3,3 % en 2024, bénéficiant d'un environnement interne favorable (baisse de l'inflation et amélioration de la fourniture d'électricité), malgré l'incertitude liée aux tensions commerciales. Du côté de l'offre, ce dynamisme est principalement tiré par le secteur tertiaire, soutenu par la bonne performance des services marchands (commerce, transport, hébergement et restauration). Au niveau de la demande, cette croissance a été soutenue par la consommation des ménages, favorisée par la baisse de l'inflation et la hausse des transferts de la diaspora.

S'agissant de l'inflation, le CPM a noté qu'au quatrième trimestre 2025, le niveau général des prix à la consommation est en baisse de 1,9% en variation trimestrielle, en raison essentiellement de la baisse des prix des produits alimentaires (-3,2%). Cette situation s'explique par la baisse des prix des produits locaux notamment les produits frais et les « légumes et tubercules » en octobre et novembre 2025. Sur l'ensemble de l'année, l'inflation est estimée à 3,3% en 2025 après 5,1% en 2024. Pour sa part, l'inflation sous-jacente, qui mesure l'évolution du niveau général des prix hors produits frais et énergie, est estimée à 0,5% en 2025 contre 1,5 % en 2024.

Le CPM a également examiné la situation extérieure des Comores. Celle-ci affiche une amélioration du solde commercial (passant de -149,2 milliards FC en 2024 à -138,0 milliards FC en 2025), en lien avec la progression significative des exportations (+50,4%) et le repli des importations (-2,8%). La baisse des importations a été principalement attribuée à celle des produits pétroliers (-22,3%) et dans une moindre mesure, celle des produits alimentaires (-5%).

Conformément à son mandat, le CPM a également examiné l'état des réserves de change et a noté que celles-ci se situeraient à environ 9,4 mois d'importations de biens et services à fin décembre, traduisant le maintien d'une position extérieure globalement confortable.

Dans un contexte d'inflation modéré, le CPM a décidé de maintenir inchangés :

- Taux de constitution de réserves obligatoires : 10% ;
- Plafond d'absorption de liquidité :15 milliards FC ;
- Taux d'intérêt maximum des appels d'offres de liquidité (TSAO) : 2,5% ;
- Taux des avances à l'État (aligné sur le TSAO) :2,5% ;
- Taux de la facilité de prêt marginal :5,5% ;
- Taux de rémunération des réserves obligatoires :0% ;
- Taux de rémunération des dépôts des Banques et institutions financières : 0% ;
- Taux de pénalité applicable aux manquements à l'exigence de réserves obligatoires : 8,5% ;

En revanche, le CPM restera vigilant au regard des incertitudes liées à l'évolution de l'environnement international.

Fait à Moroni, le 28 avril 2026

Le Président du Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves
Dr Younoussa IMANI

COMMERCE :

Une formation pour revoir les indicateurs pays

La direction générale des douanes a récemment franchi une nouvelle étape dans le renforcement de ses capacités techniques. Du 20 au 24 avril dernier, elle a organisé, à son siège, une formation intensive dédiée à l'analyse des données liées aux indicateurs pays du commerce extérieur dans le cadre de l'Union Africaine.

Cette initiative visait principalement à doter les développeurs et analystes d'outils performants pour mieux exploiter les données commerciales stratégiques. À travers la démarche, l'administration entend améliorer la qualité de l'information utilisée dans la prise de décision, tant au niveau des entreprises publiques que privées. Au cours de cette formation plusieurs axes ont été mis en

évidence comme « le renforcement des capacités techniques en analyse de données commerciales », ou encore « l'amélioration du suivi des politiques commerciales, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) », précise un communiqué des douanes comoriennes.

Au cours de cette formation, les participants ont eu à plancher aussi sur « la facilitation de l'accès aux opportunités de marchés africains pour les entreprises, et à l'utilisation de plateformes numériques innovantes comme l'Observatoire Africaine du Commerce ». Ces données, désormais plus accessibles et exploitables, représentent un atout pour accompagner l'intégration économique du continent et soutenir les stratégies nationales de développement. Animée par Cyril

Chalendard, chargé de programme en intelligence commerciale, la session s'est achevée par une restitution des acquis, mettant en lumière les outils d'exploration de la plateforme et leur application concrète. La clôture s'est déroulée en présence du directeur des ressources humaines, marquant l'importance institutionnelle accordée à cette formation.

Cette initiative comme tant d'autres, illustre l'engagement du directeur des douanes, Djaafar Salim Allaoui pour moderniser les services de douanes, pour plus d'efficacité dans la perspective d'une plus grande intégration à l'espace africain. « L'engagement de la direction générale des douanes en faveur de la modernisation administrative, et le renforcement de l'intégration économique africaine »,



rapporte le communiqué. C'est donc à travers ce type d'actions, que les douanes comoriennes confirment leur volonté de s'inscrire dans une dynamique d'innovation et

d'efficacité, au service du développement économique national et continental.

Imtiyaz

VACCINATION MPOX :

73 personnes vaccinées

La campagne de vaccination ciblée contre la mpox a connu un premier signal positif dans les districts ciblés. Depuis samedi 25 avril, les premières doses du vaccin MVA-BN ont été administrées à environ 73 personnes.

Une fillette de six ans, originaire de Koimbani Oichili et testée positive à la maladie, a reçu son vaccin. Pour la famille, la prise en charge a été rapide. « Dès l'annonce du diagnostic, les autorités sanitaires nous ont informés et une ambulance est venue chercher ma fille pour l'admettre au centre de traitement de l'hôpital de Samba », a témoigné le père de l'enfant, Abdou Salam Mistoihi. Une situation difficile, mais gérée dans le strict respect des protocoles de santé publique. Dans les heures qui ont suivi, les équipes d'intervention rapide, appuyées par les autorités locales, ont procédé à l'identification des personnes ayant eu un contact étroit avec l'enfant.

« J'ai compris l'importance d'agir vite. J'ai contribué à mobiliser les proches et les voisins concernés pour protéger toute la communauté », a confié le père.

Selon le responsable du Centre des opérations des urgences de santé publique, le Dr Ibrahim Houmadi, la recherche active a permis d'identifier 40 cas contacts à haut risque. « Il s'agit de personnes directement exposées. La bonne nouvelle, c'est que le pays dispose du vaccin recommandé pour assurer leur protection », expliqua-t-il. Le vaccin utilisé, le MVA-BN, est un vaccin de troisième génération, non répliquatif, préqualifié et recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il est indiqué en priorité pour la vaccination post-exposition, idéalement dans les quatre jours suivant le contact à risque, et jusqu'à 14 jours afin de réduire la gravité de la maladie. L'OMS recommande son usage ciblé chez les cas contacts à haut risque, le personnel de santé, les agents de labo-

ratoire et autres groupes exposés.

Pour rappel, c'est dans cette logique que sur demande du gouvernement, les Comores ont reçu 10 000 doses, destinées exclusivement à ces populations prioritaires. La campagne actuelle ne concerne donc pas l'ensemble de la population, un message clairement expliqué par les autorités sanitaires. Malgré les réticences observées lors de précédentes campagnes vaccinales, notamment contre le HPV, l'adhésion locale a surpris positivement les équipes. « Nous avons envisagé une vaccination porte à porte.

Enfin, les 40 personnes se sont rassemblées spontanément sous l'ombre du manguier du quartier, en famille. Tout le monde était présent, dans le calme et la confiance. C'était très encourageant », s'est réjoui Dr Houmadi.

Cette mobilisation observée à Koimbani, intervient dans un contexte épidémiologique toujours sous surveillance. Selon le rapport de situation du 20 avril du ministère de la Santé, Ngazidja concentre 97,5% des cas confirmés entre le 10 janvier et le 19 avril 2026. Sur 125 cas suspects notifiés, 40 ont été

confirmés, dont cinq importés. Quatre patients sont guéris et trois restent hospitalisés. Par ailleurs, à Moroni, 33 autres personnes ont également été vaccinées, dont 28 cas contacts et des agents de santé, illustrant une collaboration croissante des communautés ciblées. Une dynamique encourageante, alors que se pose la question de l'élargissement de la vaccination au personnel soignant, en première ligne face à l'épidémie.

Hamdi Abdillahi Rahilie



AVIS D'APPEL D'OFFRE



Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) informe le public qu'il a lancé une demande de quotation (RFQ) pour l'acquisition et installation d'un moteur neuf du véhicule Toyota Land Cruiser V8 Turbo Diesel double cabine :

Les spécifications techniques sont disponibles dans la plateforme Quantum, UNGM et Procurement Notice suivant les liens ci-dessous :

1. Négociation UNDP-COM-00210 dans Quantum ;
2. Procurement notice : Procurement Notices - UNDP-COM-00210 - Acquisition et installation moteur neuf Toyota Land Cruiser V8 neuf double Cabine
3. Demande de quotation pour l'acquisition et installation d'un moteur neuf du véhicule Toyota Land Cruiser V8 Turbo Diesel double cabine ;
4. UNGM :

<https://www.ungm.org/Public/Notice/299200>

Date limite de remise des offres : 11/05/2026 à 11H00 GMT+3 (heure locale de Moroni).

Adresse de dépôt des offres en ligne uniquement :

Les offres doivent être soumises uniquement en ligne aux dates et heures indiquées dans le système Quantum. Toute offre envoyée dans un autre canal sera considérée irrecevable. Dans le cas où vous êtes intéressés mais non encore enregistrés dans la plateforme « Quantum » des opportunités du PNUD, prière écrire à l'adresse achats.km@undp.org pour obtenir une assistance.

Les dossiers complets ainsi que les instructions y afférentes peuvent être téléchargés suivant les liens de publication ci-dessus.

Demande de clarification :

Toutes les demandes d'informations doivent être adressées au plus tard trois jours avant la date limite de soumission, à partir de Quantum, sinon dans à l'adresse de messagerie ci-dessus si vous n'êtes pas encore enregistrés dans Quantum : achats.km@undp.org



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Date de publication : le 20 avril 2026

Date limite de dépôt de manifestation d'intérêt : le 05 mai 2026 à 14h30 heure locale de Moroni

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) et a l'intention d'affecter une partie de ce fonds à des services de consultant.

En effet, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) recrute un bureau d'études international, pour l'identification des options pour fixer et ajuster les exigences en matière de recettes et améliorer la structure tarifaire du secteur de l'électricité en union des Comores.

Le consultant sélectionné aura comme missions de :

➤ **Analyser la performance opérationnelle** de SONELEC, faire une analyse des options et élaborer une approche recommandée pour la détermination des ARR pour les services fournis par SONELEC dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement en électricité, ainsi que des procédures et formules pour l'ajustement périodique.

➤ **Proposer un modèle financier** pour le secteur de l'électricité. Sur la base des résultats de la tâche 1, le consultant fournira un modèle financier pour le secteur, qui permettra une planification financière solide reflétant : (i) les ARR identifiés ; (ii) la capacité d'endettement et les instruments/options de financement ; et (iii) les ratios financiers typiques du secteur pour SONELEC.

➤ **Analyser les options de structure** tarifaire, faire une analyse distributive et formuler des recommandations visant à améliorer la structure tarifaire existante et à ajuster périodiquement les tarifs dans chaque catégorie.

➤ **Analyser les options et élaborer** une stratégie recommandée pour la période de transition. Le consultant identifiera une stratégie (« trajectoire ») pour passer progressivement de la situation actuelle à un état « stable », dans lequel une structure tarifaire permettant un recouvrement complet des coûts est appliquée. Cela comprend une feuille de route que le gouvernement/l'autorité de régulation peut mettre en œuvre pour réduire progressivement les contributions financières du gouvernement à la SONELEC et des conseils pour la prochaine révision périodique des tarifs.

La durée de la mission est de 18 semaines, couvert le délai de remise du rapport final et de la réception définitive.

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de procédure de recrutement pour la mission est disponible sur le site internet suivant du PAESC : <https://www.paesc-comores.com/> ou fait une demande à l'adresse mail suivante : infospaesc@gmail.com avec copie : djaanfarae@yahoo.fr

L'Unité de coordination du Projet invite dès à présent les cabinets d'étude admissibles (« consultant ») à manifester leurs intérêts à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des documents administratifs, des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services demandés.

Les documents administratifs à fournir sont :

Lettre de soumission, acte de groupement, délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente et quitus fiscal de l'année en cours.

Les critères d'évaluation du cabinet sont les suivantes :

Expérience et qualifications du cabinet en adéquation de la mission par rapport aux Termes de Référence (TDRs)

L'évaluation des manifestations d'intérêt pour établir la présélection:

La présélection se fonde sur les critères suivants : les activités principales et le nombre d'années d'exercice, l'expérience voulue justifiée par des attestations de bonne exécution, la capacité technique et administrative du cabinet (acte de groupement (cas de groupement), délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente de l'année en cours et quitus fiscal de l'année en cours)

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la **section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17**, ainsi la **section VII, paragraphes, 7.11 et 7.12** du « **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI)** », « **septième édition, septembre 2025** », ainsi que la langue appliquée est le français dans tous les documents administratifs, les pièces justificatifs, les échanges verbaux et oraux, et les livrables attendus de la mission.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprise seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat.

Un consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de la méthode de passation des marchés décrites dans le Règlement de passation des marchés, la méthode de **Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC)**.

Des informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de **08h00 à 17h00, heure locale de Moroni**, au bureau du responsable en passation de marchés.

Les manifestations d'intérêts doivent être fournies par version physique et une version numérisée de l'originale + une version modifiable dans une clé USB cryptée dont le mot de passe sera transmis avec la version physique originale à l'adresse ci-dessous au **plus tard le 05 mai 2026 à 14h30, heure locale de Moroni**.

Unité de Coordination du Projet PAESC,
À l'attention de : Monsieur le Coordinateur de l'UCP/PAESC
Bâtiment du Projet PAESC – Volovolo – Quartier Coulée de lave - Moroni
Tel : +269 763 10 94
Mail : infospaesc@gmail.com

NB : Seul le Consultant qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, sera convié à présenter ses propositions technique et financière aux fins de négociations contractuelles.

Le Coordinateur

DJAANFAR ABDOUROIHAMAN